



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ÉTAIENT PRÉSENT.ES :**

Madame Stéphanie Landry	Mairesse suppléante
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Lyne Hounsell	Conseillère

**ÉTAIENT ABSENT.ES:**

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Renée Lapierre	Conseillère

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

Annick Latreille	Adj. directrice général
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

---

**1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19H05.

---

**2. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le moment de réflexion est fait par la mairesse suppléante, madame Stéphanie Landry. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

---

**3. RÉOLUTION N° 2024-167  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2024 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

**D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.**

---

**4. RÉOLUTION N° 2024-168  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10  
SEPTEMBRE 2024 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

**D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 tel que rédigé.**

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**5. RÉSOLUTION N° 2024-169  
CAMPING MUNICIPAL « CHEMIN FAISANT » /  
TARIFICATION 2025 : ADOPTION**

**ATTENDU** l'importance d'établir la grille tarifaire du camping municipal « Chemin Faisant » pour l'année 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

**D'ajuster** les tarifs appliqués en 2025 tels qu'ils sont détaillés ci-dessous :

**2025 – Tarifs avant taxes**

Tente sans service	27,00 \$
Tente avec services	30,00 \$
Tente supplémentaire (même terrain)	16,00 \$
Motorisé sans service	31,00 \$
Motorisé avec services	36,00 \$
Membres FQCC, motorisé avec services (rabais 10%)	32,40 \$

---

**6. RÉSOLUTION N° 2024-170  
PROJET « ÉTUDES DE SOLUTIONS POUR L'ADAPTATION  
DE NATASHQUAN À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION  
CÔTIÈRES » / BUREAU DE PROJETS EN ÉROSION ET  
SUBMERSION CÔTIÈRES: AUTORISATION**

**ATTENDU** que les côtes du noyau villageois de Natashquan, situé entre l'embouchure de la petite rivière Natashquan et le site patrimonial Les Galets, sont menacées par les risques côtiers;

**ATTENDU** que des ouvrages de protection côtière ont été érigés dans le passé pour protéger le secteur, mais qu'ils comportent actuellement des sections très ou entièrement endommagées;

**ATTENDU** que la vitalité socio-économique de la municipalité est mise en péril puisque les éléments exposés sont essentiels à la population et au développement touristique, moteur essentiel de l'économie de la municipalité;

**ATTENDU** que ce site a été ciblé parmi les sites prioritaires par la Municipalité et la MRC dans le Plan d'action aux changements climatiques déposé par la MRC de la Minganie en 2022;

**ATTENDU** que le 31 août 2023, le Gouvernement du Québec a fait l'annonce d'un Bureau de projets en érosion et submersion côtières et que des sommes sont disponibles pour appuyer les municipalités dans leurs projets d'adaptation aux risques côtiers ;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ATTENDU** que du financement permettrait de réaliser une appréciation des risques afin d'anticiper les impacts climatiques d'ici la fin du siècle dans le noyau villageois de Natashquan et une analyse de solutions d'adaptation pour définir une solution d'aménagement du territoire sur un horizon d'un minimum de 50 ans, qui évitera les effets potentiels de l'inadaptation et augmentera la résilience (ex. : impact négatif sur le terrain adjacent et population);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Denis Landry, à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Natashquan, une demande de financement auprès du Bureau de projets en érosion et submersion côtières.

**D'autoriser** le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents jugés pertinents incluant une éventuelle entente aux fins de la réalisation des études.

---

**7. RÉSOLUTION N° 2024-171**

**LE SENTIER « LE PAS DU PORTAGEUR » / PROGRAMME  
SIGNATURE INNOVATION, VOLET 3 / PART DU MILIEU -  
DESTINATION NATASHQUAN (COPACTE): AUTORISATION**

**ATTENDU** le financement accordé à l'organisme Destination Natashquan (COPACTE) dans le cadre du Programme Signature innovation, volet 3 par la MRC de Minganie pour la réalisation de travaux de réfection du sentier « Le Pas du Portageur »;

**ATTENDU** la demande faite à la Municipalité de Natashquan par Destination Natashquan (COPACTE) afin de couvrir la part du milieu exigible;

**ATTENDU** la résolution N° 2024-033 mentionnant que la Municipalité de Natashquan consent à octroyer à l'organisme un montant de dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (17 495,00 \$) correspondant à la part du milieu qu'il doit défrayer afin de réaliser les travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à verser à l'organisme Destination Natashquan (COPACTE) un premier paiement de dix mille dollars (10 000,00 \$) et d'en autoriser le décaissement.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**8. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2024-172  
COMPENSATION HEBDOMADAIRE POUR UTILISATION  
OUTILS ET VÉHICULE PERSONNELS DE M. LÉO  
HOUNSELL / SAISON ESTIVALE 2024: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'octroyer à monsieur Léo Hounsell une compensation hebdomadaire de 75,00 \$ afin de couvrir les frais d'utilisation occasionnelle de son véhicule personnel, de son V.T.T. et de ses outils, dans le cadre de son travail à titre de journalier préposé aux travaux publics municipaux, pour un montant totalisant mille cent vingt-cinq dollars 1 125,00 \$ (15 semaines travaillées).

---

**9. RÉSOLUTION NO 2024-173  
TÉLÉPHONE CELLULAIRE DE L'ADJOINTE DIRECTRICE  
GÉNÉRALE / MONTANT FORFAITAIRE MENSUEL  
REMBOURSÉ : AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'octroyer un montant forfaitaire de soixante-dix dollars (70,00 \$) par mois à madame Annick Latreille, adjointe directrice générale, à compter du 01 octobre 2024, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de son travail.

---

**10. RÉSOLUTION NO 2024-174  
MAIRE.ESSE SUPPLÉANT.E ET REMPLAÇANT.E:  
NOMINATION**

**ATTENDU** que l'article 116 du Code municipal du Québec permet de « nommer un.e des conseiller.ères comme maire.esse suppléant.e lequel/laquelle en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés »;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de pallier une éventuelle absence ou incapacité du maire;

**ATTENDU** que la période d'un an, déterminée dans la résolution 2023-145, pendant laquelle la présente nomination est effective, arrive à échéance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**DE NOMMER** pour une période d'un an, du 01 décembre 2024 au 30 novembre 2025, la conseillère Stéphanie Landry, en tant que mairesse suppléante;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

Est également résolu en corollaire de ce qui précède;

**DE NOMMER**, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, la conseillère Stéphanie Landry, mairesse suppléante, à titre de remplaçante à la table des maires de la MRC de la Minganie.

**DE NOMMER** le conseiller Mathieu Vigneault, maire suppléant substitut, en l'absence ou en incapacité du maire et de la mairesse suppléante.

---

**11. RÉSOLUTION NO 2024-175  
ENTREPRISE CJB INC. / REMPLACEMENT DE L'ACCÈS  
PUBLIC DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL: AUTORISATION DE  
PAIEMENT**

**ATTENDU** les travaux effectués par l'entreprise CJB Inc. concernant le remplacement de l'accès public de l'édifice municipal, incluant balcon, galerie et rampe pour personnes à mobilité réduite;

**ATTENDU** que le montant facturé des travaux, conforme à la soumission reçue, est de trente mille cinq cent dix-huit dollars (30 518 \$, avant taxes);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à procéder au paiement de la facture au montant de trente mille cinq cent dix-huit dollars (30 518 \$, avant taxes) et d'en autoriser le décaissement.

---

**12. RÉSOLUTION NO 2024-176  
REMBOURSEMENT HYPOTHÉCAIRE ANNUEL /  
PRESBYTÈRE : AUTORISATION DE PAIEMENT**

**ATTENDU** l'acquisition de l'immeuble, situé au 17, chemin d'en Haut, par la Municipalité de Natashquan auprès de la Fabrique de Natashquan le 24 janvier 2024;

**ATTENDU** le contrat notarié qui stipule le versement annuel en capital et intérêts pour l'année 2024 au montant de vingt-trois mille deux cent cinquante-cinq dollars et cinquante-quatre sous (23 255,54 \$).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** le paiement au montant de vingt-trois mille deux cent cinquante-cinq dollars et cinquante-quatre sous (23 255,54 \$) à la Fabrique de Natashquan et d'en autoriser le décaissement.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**13. RÉSOLUTION NO 2024-177  
DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES / GESTION  
INTÉGRÉE DU TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE:  
CONFIRMATION D'APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de traitement des appels d'urgence primaires (911) et secondaires (pompiers) pour le territoire de la Ville de Sept-Îles font l'objet de deux ententes de services avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) pour le service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 911 et pour le service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dites ententes seront respectivement renouvelées automatiquement le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonctionnement actuel des services permet une gestion intégrée du traitement des appels d'urgence entre les différents services impliqués;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi 15 qui a une incidence directe sur la gouvernance du CAUREQ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité que le fonctionnement des opérations du CAUREQ soit impacté et que la gestion intégrée du traitement des appels d'urgence soit compromise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

**D'appuyer** la Ville de Sept-Îles ainsi que les municipalités participantes dans leurs démarches pour conserver une gestion intégrée pour le traitement des appels d'urgence ou en vue d'étudier d'autres options qui permettraient de conserver ce standard.

**De transmettre** une copie de la présente résolution au CAUREQ ainsi qu'à la Ville de Sept-Îles.

---

**14. RÉSOLUTION NO 2024-178  
AÉROPORT CYNA / PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN  
AÉROPORTUAIRE / EMBAUCHE: AUTORISATION**

**ATTENDU** le départ prévu de monsieur Gaétan Landry, préposé à l'entretien aéroportuaire, le 1<sup>er</sup> novembre 2024;

**ATTENDU** l'appel de candidatures paru le 12 septembre 2024 sur le site web de la Municipalité et dans les éditions du 18 et du 25 septembre 2024 du journal Le Portageur;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur Olivier Hounsell répond aux exigences d'embauche recherchées par l'administration de l'aéroport;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

**DE** procéder à l'embauche à temps plein de monsieur Olivier Hounsell, à compter du 15 octobre 2024, au titre de préposé à l'entretien aéroportuaire, selon les conditions et modalités inscrites à son contrat de travail.

---

**15. RÉSOLUTION NO 2024-179  
ÉLABORATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE DANS  
LE CADRE DE L'ATTESTATION DE VILLAGE-RELAIS :  
AUTORISATION**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite élaborer et présenter un dossier de candidature dans le but d'être reconnu en tant que Village-relais;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

**D'**autoriser l'administration municipale à procéder à un appel de candidatures pour un(e) chargé(e) de projet dans ce dossier.

---

**16. RÉSOLUTION NO 2024-180  
REPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE AU NÉON PAR DES  
AMPOULES DEL DANS LES BUREAUX DE  
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE : AUTORISATION**

**ATTENDU** que la Municipalité désire doter les bureaux de l'administration municipale d'un éclairage plus adapté au bien-être de ses employés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

**D'**autoriser l'administration municipale à procéder à l'achat de l'équipement, auprès de l'entreprise De baies et de sève, au montant de mille dollars, avant taxes (1000,00 \$, avant taxes).

**D'**autoriser l'administration municipale à embaucher un électricien pour effectuer les travaux.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**17. RÉOLUTION NO 2024-181  
AÉROPORT ET MUNICIPALITÉ / SOUMISSION POUR  
CALIBRATION DES DÉTECTEURS CO2 ET NO2:  
AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

D'accepter la soumission de l'entreprise Detekta Solutions, tel que présentée.

D'autoriser l'administration municipale à procéder au paiement d'un montant prévu de mille dollars, avant taxes (1000,00 \$, avant taxes) pour la calibration des détecteurs de la station de traitement des eaux et du garage de l'aéroport.

---

**18. RÉOLUTION NO 2024-182  
CAMPING MUNICIPAL ET MUNICIPALITÉ / SOUMISSION DE  
L'ENTREPRISE DISTRIBUTIONS JRV INC. / ACHAT DE  
MATÉRIEL: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

D'accepter la soumission de l'entreprise Distributions JRV Inc., tel que présentée, en vue de l'achat de matériel destiné au camping municipal et à l'entretien du réseau d'eau potable, au montant de huit mille neuf cent cinq dollars et vingt-neuf sous, avant taxes (8905,29\$, avant taxes).

---

**19. RÉOLUTION NO 2024-183  
PROJET DE RÈGLEMENT N° R-2024-003 « RÈGLEMENT  
POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 90-2 AFIN DE PERMETTRE LES BÂTIMENTS  
ACCESSOIRES DANS CERTAINES COURS AVANT ET DE  
RÉGULARISER UNE NORME DE MARGE DE REcul AVANT  
EN ZONE COMMERCIALE Ca » : AVIS DE MOTION ET  
DÉPÔT**

Après les explications du directeur général;

Le conseiller François McKinnon donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° R-2024-003 « Règlement pour apporter une modification au règlement de zonage 90-2 afin de permettre les bâtiments accessoires dans certaines cours avant et de régulariser une norme de marge de recul avant en zone commerciale Ca », et dépose ce projet de règlement.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**20. RÉSOLUTION NO 2024-184**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO R-2024-003 « RÈGLEMENT  
POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 90-2 AFIN DE PERMETTRE LES BÂTIMENTS  
ACCESSOIRES DANS CERTAINES COURS AVANT ET  
RÉGULARISER UNE NORME DE MARGE DE REcul AVANT  
EN ZONE COMMERCIALE Ca »: ADOPTION DU PREMIER  
PROJET DE RÈGLEMENT**

**ATTENDU** l'avis de motion donné par le conseiller François McKinnon et le dépôt du projet de règlement lors de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le premier projet de règlement n° R-2024-003 « Règlement modifiant le règlement n° 90-2 - Règlement de zonage » soit adopté par le conseil tel que libellé.

---

**21. RÉSOLUTION NO 2024-185**

**COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 septembre 2024 et en autorise le paiement.

---

**22. RÉSOLUTION NO 2024-186**

**COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 septembre 2024 et en autorise le paiement.

---

**23. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS**

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de septembre 2024, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

---

**24. BALANCE DE VÉRIFICATION**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08  
OCTOBRE 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT  
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**25. CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif

---

**26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

---

**27. RÉOLUTION NO 2024-187  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**QUE** la séance soit levée à 19h58.

---

Henri Wapistan  
Maire

---

Denis Landry  
Directeur général